

# Le CPAS n'est pas là pour faire "un peu de tout"...

**Plus besoin de présenter longuement Philippe Defeyt. Economiste, membre fondateur d'Ecolo et de l'Institut pour le développement durable, c'est au titre de président du CPAS de Namur que nous l'avons rencontré. Homme de cœur et de chiffres, il jette un regard lucide sur l'évolution inquiétante du rôle des CPAS, devenus bouche-trous de ce que les autres institutions publiques ne veulent ou ne peuvent plus assumer.**



© Equipes Populaires

■ **Contrastes : Le glissement du système d'assurance vers celui de l'assistance semble bien entamé. Qu'est-ce qui est à l'œuvre derrière ce glissement ?**

□ **Philippe Defeyt :** Le glissement est effectivement bien entamé. Il y a de plus en plus de personnes qui sont renvoyées vers les systèmes d'assistance, essentiellement celles qui sont sanctionnées par le chômage, de manière temporaire ou définitive.

Quelle lecture en faire ? La première est terrible car elle nous met devant une contradiction entre le court et le moyen terme. Objectivement aujourd'hui, les personnes les plus précarisées de notre société ont un avantage objectif à être au CPAS plutôt que dans le régime de sécurité sociale. A court terme, on ne peut pas renvoyer les personnes précaires vers une situation plus difficile encore, comme c'est de plus en plus le cas au chômage. Mais à moyen terme, on est en train de scier la branche sur laquelle on est tous assis. Comme beaucoup, j'ai été biberonné avec l'idée qu'il y avait un système de protection sociale encore très large (sécurité sociale, gratuité des études, services publics...) et que les CPAS étaient pour des situations extrêmes. Maintenant, pour un nombre

croissant de personnes, il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'en termes d'accompagnement, de revenus, d'avantages sociaux, on est mieux au CPAS !

La deuxième lecture, c'est que la Belgique constitue de plus en plus un pays isolé dans le concert européen, où dans la plupart des pays on commence par la sécurité sociale et on termine quasi automatiquement par l'assistance sociale. Idéologiquement on est attaqué de toutes parts.

C'est clair, la prochaine logique de ce gouvernement ou du suivant, ce sera de fixer des périodes pour chaque catégorie : 2 ans pour telle catégorie, 3 ans pour telle autre...

■ **Serait-ce une évolution idéologique d'activation pour éviter de s'attaquer aux vrais problèmes ?**

□ C'est évident ! Le vrai problème, il est double : Premièrement, il n'y aura pas assez d'emplois de qualité pour tout le monde avant très très longtemps, et ce ne sont pas les mesures fédérales ni régionales qui vont améliorer les choses. Deuxièmement, quand bien même il y aurait des emplois, ils sont dans les faits de plus en plus inaccessibles à un public qui n'a pas toutes les cartes en mains pour y accéder. Quand ►

- on a un peu de diplômes, un réseau de relations, un soutien familial ou autre, on peut s'en sortir. Moins bien qu'avant mais on y arrive généralement. Mais il y a des personnes qui sont définitivement incapables d'accéder à ces emplois, non pas parce qu'elles sont plus bêtes ou plus fainéantes, mais tout simplement parce qu'il faut un tel paquet d'atouts en mains que ça devient inaccessible pour un grand nombre de personnes.

La difficulté du débat sociétal aujourd'hui, c'est qu'on ne veut absolument pas voir ces deux problèmes. Il faut reconnaître qu'on manque d'ingénieurs et de biologistes et qu'il y a des métiers en pénurie. Mais cette vérité là n'efface pas l'autre vérité ; celle qu'il y a des personnes qui n'ont pas ou auront de moins en moins leur place dans le marché du travail tel qu'il est aujourd'hui. Un exemple : Le métier de chiffonnier ou de ferrailleur permettait jadis à des personnes « marginales » de vivre décemment. Maintenant, ces métiers se sont professionnalisés et ces personnes n'y trouvent plus leur place car ils sont devenus des métiers de haut vol comme les autres. On met la barre trop haute pour eux, et on refuse de voir cette réalité à côté de celle du manque d'emplois. On est davantage dans une approche punitive que dans une approche d'efficacité.

■ **Les personnes qui ont une allocation de chômage insuffisante peuvent faire appel au CPAS pour compléter leurs revenus. Cela ne risque-t-il pas de renforcer la confusion entre le régime d'assurance et d'assistance dans la tête des gens et des autorités publiques ? Et donc d'affaiblir le premier ?**

□ Il n'y a plus beaucoup de personnes qui comprennent la différence entre le système de chômage et du CPAS, en particulier chez les jeunes. Quand on dit à une personne sanctionnée que si elle perd ses droits au chômage elle peut aller au CPAS, ça renforce la confusion et c'est une dévalorisation de la sécurité sociale qui reste quand même à long terme le meilleur système de protection. Le paradoxe, c'est que l'ONEM sanctionne quelqu'un parce qu'il ne fait pas les efforts qu'on attend de lui pour trouver du travail, mais la première conséquence de cette sanction, c'est qu'en allant au CPAS il va toucher plus que ce qu'il n'avait au chômage ! Quel message contradictoire on donne ! On le sanctionne et il reçoit 100 € de plus ! Et si sa sanction est provisoire, on lui dira qu'il pourra bénéficier d'un complément du CPAS lorsqu'il retournera au chômage. C'est totalement absurde ! Il y aura de plus en plus de personnes concernées par ces situations.

L'aberration du système, c'est aussi que les notions de cohabitation, d'isolé et de chef de ménage ne sont pas identiques entre le chômage et le CPAS ni en termes de définition, ni en termes de montant.

■ **A-t-on des chiffres sur le coût pour les CPAS des mesures concernant les chômeurs (dégressivité et multiplication des exclusions) ?**

□ Impossible à dire. On a tout entendu. La FGTB parle de 55.000 personnes exclues au 01/01/15, Kris Peters parle de 20.000 personnes. Parlent-ils des mêmes personnes ? On n'en sait rien, c'est un flou absolu. Deuxième inconnue, on ne sait pas parmi elles, combien de personnes vont faire appel au CPAS. A la Fédération des CPAS, on réfléchit en termes de pourcentages. On pense que ce sera au moins le même pourcentage que celui des exclus actuels, c'est-à-dire 30% (sur 100 exclus, 30 arrivent au CPAS). Troisième inconnue : quelle allocation vont-ils toucher puisque leur statut pour l'ONEM risque d'être différent pour le CPAS (cohabitant, isolé,...) ?

Financièrement ça devient très dur pour les CPAS. Je ne sais pas comment on va résoudre ce problème à l'horizon 2017. Jusque là, ça devrait aller sauf si les exclusions du chômage explosent encore plus. Si on continue à pressurer les CPAS, la question qui va se poser est : quel service va-t-on fermer ? Le service de médiation de dettes ? L'insertion ? L'accompagnement des personnes âgées ?

■ **Le gouvernement wallon a annoncé un plan de lutte contre la pauvreté qui se décline en 70 mesures. Qu'en pensez-vous ?**

□ Il a effectivement été annoncé mais on l'attend ! Annoncer 70 mesures, c'est bien. Mais le gouvernement wallon va-t-il se fixer un objectif ? Quand l'Europe dit : « On va réduire de 20 millions d'ici 2020 le nombre de personnes en risque de pauvreté », la Belgique a traduit cette diminution de 380.000 personnes pour notre pays (aujourd'hui, on est à 2.200.000 personnes en risque de pauvreté en Belgique). Mais quand il s'est agi de traduire ce chiffre en objectif budgétaire, le fédéral a dit : « Tous les gouvernements régionaux, communautaires et fédéral doivent mettre la main au portefeuille ». Mais tout le monde s'en tape ! Et on prend bien soin de ne se fixer aucun objectif au niveau wallon. Or, c'est un désastre au niveau social car tous les paramètres sont catastrophiques pour la Wallonie : emploi, scolarité, exclusion.

On ne fait pas un plan sans se fixer un objectif. Aujourd'hui, il y a deux problèmes : il n'y a pas de volonté politique pour se fixer un objectif et quand bien même on l'aurait, il n'y a pas de base statique pour le faire. On mesure le déficit public à 1000 € près. Mais en Wallonie, on ne sait pas s'il y a 800.000 ou 900.000 personnes en risque de pauvreté. Comment savoir si on atteint ses objectifs si on n'a aucun instrument de mesure fiable ? Mon impression, c'est que les chiffres ne diminuent pas.



■ **Au vu de l'évolution du contexte politique et des chiffres de la pauvreté et des publics qui y font appel, pensez-vous que les missions du CPAS doivent évoluer ?**

□ Tout d'abord, arrêtons de dire que ce n'est que le fédéral qui se décharge sur les CPAS ! Les régions et les communautés le font aussi, tout le monde renvoie les gens vers les CPAS ! A long terme, il y a un gros problème car nous faisons des choses que nous ne devrions pas faire.

Un exemple : les étudiants. Les CPAS apportent de plus en plus d'aide au financement des études (6000 en Wallonie). Au nom de quoi c'est le CPAS qui doit financer les études des étudiants précaires ? C'est quoi cette logique ? Il existe quand-même une administration de l'enseignement, avec ses bourses d'études et ses services d'orientation ! Les CPAS ne sont pas spécialisés dans la législation scolaire de plus en plus complexe, ni dans l'accompagnement des étudiants. A court terme, il est clair qu'on ne va pas dire à un jeune que ce n'est pas le boulot du CPAS de s'occuper de ses études. Mais il n'est pas du tout normal que les communautés qui financent l'enseignement ne s'occupent que des étudiants qui n'ont pas de problèmes financiers, et n'aident pas les plus précaires à accéder ou à poursuivre leurs études.

Autre exemple : De plus en plus, on a des demandes largement justifiées en matière de santé dans les CPAS, notamment des personnes qui ont besoin d'une alimentation spécialisée (15 euros /jour pour se nourrir). C'est impayable pour quelqu'un qui a 880 euros

d'allocation. Au nom de quoi c'est le CPAS qui doit payer ça ? Idem pour l'article 27 qui permet l'accès à la culture pour les personnes au CPAS : pourquoi la Communauté française ne favorise-t-elle pas elle-même l'accès à la culture pour tous ?

Je dis toujours que c'est comme si demain, la SNCB disait : « Moi, je ne veux plus transporter les petits vieux car ils mettent du temps à monter dans les trains, et ça fait baisser ma rentabilité ! » Cette logique devient impayable par les CPAS. C'est exactement la même chose pour une série de domaines qu'on demande aux CPAS de couvrir.

Mon interrogation principale à propos de cette question est : « Est-il bon, in fine, qu'on fasse de tout dans les CPAS ? » Est-ce à nous de faire l'intégration socio-professionnelle ? Il y a un organisme public de l'emploi qui est chargé de le faire. On nous rétorque que notre public est plus fragile et demande plus d'accompagnement. C'est à la fois vrai et faux. Car il y a une telle porosité entre le public qui est au chômage et celui qui est au CPAS que cet argument ne tient plus la route. Bien sûr à court terme, il faut aider les personnes là où elles en ont le plus besoin et je ne veux pas dire du jour au lendemain, « J'arrête le service d'insertion socio-professionnelle ». Ça arrange beaucoup de monde que les CPAS fassent ce que les autres ne veulent plus faire, en particulier le ministre de l'Emploi. Je ne pense pas que la majorité des présidents de CPAS pensent comme moi, mais je pense que notre core-business, c'est d'abord et avant tout assurer les conditions minimales de revenus.

■ **Il y a des personnes qui n'ont même pas ou plus accès au CPAS, par exemple si elles sont en situation illégale ou sanctionnées. Le principe de base du CPAS, c'est quand-même d'offrir à toute personne un revenu conforme à la dignité humaine ?**

□ Il y a effectivement un nombre très important d'illégaux sur notre territoire. C'est légalement interdit aux CPAS de les aider. Idem pour la cohabitation ; il m'arrive d'être obligé d'appliquer une loi qui n'est évidemment pas celle dont je rêve en retirant le revenu d'intégration aux personnes sanctionnées.

Mais est-ce compatible avec le principe que le CPAS est dans l'obligation de donner un revenu conforme à la dignité humaine ? C'est très compliqué ! Et pourtant, la loi est très claire. Une personne qui demande l'aide au CPAS est censée d'abord et avant tout avoir trouvé une insertion socioprofessionnelle. Tant que celle-ci ne peut avoir lieu pour toutes sortes de raisons, elle peut bénéficier du revenu d'intégration.

Dans l'immense majorité des cas, il n'y a pas trop de problèmes. On prend le temps nécessaire, on propose



© Equipes Populaires

- des lieux de stage et d'insertion sociale et pendant ce temps là, la personne touche son revenu d'intégration. Il y a cependant certaines personnes au CPAS qui n'ont pas de problèmes de santé et ont des compétences à valoriser, mais qui refusent tout ce qu'on leur propose. J'assume ce que je dis : quand un jeune de 25 ans, à qui on a proposé des stages et des formations, y compris un travail de qualité, qui a du potentiel, mais qui dit clairement qu'il ne veut pas aller travailler, nous appliquons les sanctions. Parce que je sais qu'on n'a pas procédé de la même manière que le FOREM et l'ONEM. Des fraudes, il y en a à tous les étages de la société, et dans toutes les professions, on fraude le système social. Mais le nombre de situations de fraude n'est pas si important que les gens se complaisent à le dire

## Questions subsidiaires :

■ **Vous êtes à la fois un homme de terrain et un homme de chiffres et d'études. Qu'est-ce qui vous passionne le plus dans ces deux facettes de votre vie professionnelle, et quelle plus-value en retirez-vous ?**

□ Je pense que les mandats publics ne sont pas là avant tout pour plaire ou permettre à l'élite de s'épanouir. Mais ce sont pourtant des mandats passionnants parce qu'on découvre plein de choses. Un mandat de président de CPAS, c'est d'abord un engagement. Tant mieux si on y trouve de l'épanouissement personnel, car ça permet de tenir le coup.

Pour l'autre aspect de ma vie professionnelle, je ne conçois pas qu'on puisse faire des études socio-économiques sans connaître le terrain. Quand je réalise une étude ou que j'écris un texte, il faut que j'aie des images, des visages de personnes qui ont vécu ces situations. Je suis effrayé de voir certains fonctionnaires européens qui travaillent sur les questions de pauvreté et qui ne connaissent rien à la réalité. Je ne suis pas pauvre et je ne suis pas dans la mouise, mais j'ai l'impression de comprendre et de partager.

■ **Après une telle expérience professionnelle, sur quel projet concret rêvez-vous de travailler ?**

□ J'ai envie d'accomplir un cycle. J'ai commencé mon engagement social auprès des personnes âgées. Quand j'étais jeune, l'immense majorité des personnes en situation de pauvreté étaient des personnes âgées. Facile à comprendre : dans les années '60, la sécurité sociale ne produisait pas encore pleinement ses effets. Les fonctions que j'occupe pour l'instant au CPAS m'ont amené à retravailler cette question. Et je pense que je vais poursuivre après mon mandat. Sous quelle forme, je ne sais pas exactement. Mais j'y tiens très fort.

■ **Dans l'accord du gouvernement fédéral, qu'est-ce qui touchera en particulier les CPAS ?**

□ La mesure la plus stupide - mais il y en a d'autres - est l'obligation de s'inscrire avant son 25ème anniversaire comme demandeur d'emploi si on veut bénéficier d'une allocation d'insertion. Le nombre de jeunes qui n'ont pas terminé leurs études à 25 ans augmente fortement, et c'est normal puisque les études sont plus longues, les jeunes redoublent, changent d'orientation ou ont des problèmes de santé. Cela signifie que ces jeunes seront à charge des CPAS tant qu'ils n'auront pas trouvé du boulot, puisqu'ils n'auront pas droit au chômage.

C'est une logique terrible. Je ne comprends pas. Car il n'y a même pas d'intérêt financier dans cette logique. L'idée qui est derrière ça, c'est d'obliger les jeunes à avoir un diplôme avant 25 ans pour allonger la période de vie active. Mais il n'y a même pas d'intérêt financier pour le fédéral puisque si on est dans une logique budgétaire cynique, tant qu'un jeune est aux études, il est à charge des communautés. Et dans ce raisonnement cynique, on pourrait dire qu'au plus les gens ont des carrières courtes, au moins les pensions coûtent cher à l'Etat fédéral...

■ **L'autonomie relative dont jouissent les CPAS est-elle une bonne ou une mauvaise chose ?**

□ Par la force des choses, les grandes villes concentrent une partie importante des bénéficiaires des CPAS. Les grandes villes wallonnes représentent un quart de la population mais la moitié des bénéficiaires du revenu d'intégration. Il y a des services sociaux présents dans les grandes villes qui ne sont pas reproductibles dans toutes les communes. Je ne pense pas que ce soit un problème de concurrence ou d'envie de renvoyer les pauvres dans la commune d'à côté. On ne va pas construire un abri de nuit pour les SDF à Bertrix. Donc, quelqu'un qui est sans abri va forcément se diriger vers une grande ville.

Mais il y a un problème bien plus grave, c'est quand l'autonomie des CPAS entre en contradiction avec le principe d'équité de traitement.

Deux exemples qui montrent que c'est très difficile d'avoir un débat sur ce sujet au sein de la fédération wallonne des CPAS, ce sont les différences d'approche en ce qui concerne le soutien aux études et les soins de santé.

Autant dans un monde idéal je dis : « Ce n'est pas aux CPAS de s'occuper de ces deux problèmes », autant je trouve que c'est inadmissible qu'un même problème social reçoive des réponses radicalement différentes selon le CPAS auquel les personnes s'adressent. ■

**Interview réalisée par Xavier Dubois et Monique Van Dieren**